

AVIS DE DEMANDE DE COTATION POUR CONTRAT-CADRE

Réf. : DOCC N° 035/SANRU ASBL/GC7/2026

ACQUISITION DES MOBILIERS DE BUREAU POUR LE COMPTE DE SANRU ASBL.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets, SANRU ASBL prévoit de procéder à l'acquisition des mobiliers de bureau.

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le bordereau descriptif quantitatif de ces prestations que nous vous demandons de bien vouloir chiffrer complètement et nous le retourner au plus tard **le 4 août 2026 à 13 heures 30 (heure de Kinshasa).**

Votre offre sera adressée au Directeur Exécutif de SANRU asbl, **sous pli fermé**, avec la mention « **Acquisition des mobiliers de bureau pour le compte de SANRU Asbl** ». La demande de cotation en version MS Word peut être obtenue sur simple demande écrite adressée à procurement@sanru.org.

Ce marché est à un seul lot divisible et l'attribution se fera par items. Ce marché donnera lieu à un ou plusieurs contrats-cadres.

Chaque article sera évalué et attribué séparément au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme aux spécifications techniques requises et le **prix évalué le moins-disant** pour l'item concerné. Ainsi, un même soumissionnaire pourra se voir attribuer un ou plusieurs items, sans nécessairement être attributaire de l'ensemble du marché.

La cotation présentée par le soumissionnaire devra comprendre obligatoirement les documents suivants, dûment remplis, datés et signés :

- la lettre de cotation ;
- le Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) ;
- le projet de contrat ;
- les documents attestant de l'existence légale du soumissionnaire (Identification Nationale, RCCM, attestation fiscale valide, coordonnées bancaires) ;

Les offres seront déposées au siège de SANRU asbl sis N° 149 A/B, Boulevard du 30 Juin, Kinshasa-Gombe. Elles seront obligatoirement accompagnées des documents prouvant de l'existence légale du fournisseur. Il s'agira au minimum de l'Identification Nationale, du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier « RCCM », Attestation fiscale en cours de validité et coordonnées bancaires ;

En cas d'égalité parfaite qualité/coût, les délais de prestation affichés par les soumissionnaires permettront de les départager.

Dr Félix MINUKU KINZONZI, MPH

Directeur Exécutif